

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2016

Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mil seize, le 24 octobre à 18h30,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par le Maire, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales le 17 octobre 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Monique REY.

PRESENTS : 09

Au cours de cette séance, le **Conseil Municipal** :

- 1) A adhéré à la solution de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité proposée par le Département de la Loire.
- 2) N'a pas accordé de dérogation pour le renouvellement d'une concession cimetièrè demandée pour une durée supérieure à l'achat initial.
- 3) A procédé à une rectification de la décision modificative n°1 du budget principal.
- 4) A pris acte de plusieurs rapports annuels de la CALF et concernant : - les activités 2015 - le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets - les lignes régulières de transports n° 125 et 309 - le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif, non collectif et les rivières.
- 5) A approuvé le nouveau classement des voies communales, le dernier datant de 2005 établi après le remembrement.
- 6) A décidé de prolonger le test pour l'extinction de l'éclairage public la nuit sur le territoire communal, pour une nouvelle période allant du 1er novembre 2016 au 31 janvier 2017, suite aux avis reçus et réclamations.
- 7) A pris connaissance d'un courrier de la CALF pour le recensement des potentiels espaces pour le covoiturage.
- 8) A eu lecture de la lettre de M. le Préfet de la Loire et de l'arrêté préfectoral n° 285 du 29 septembre 2016 portant sur la création de la nouvelle communauté d'agglomération Loire Forez (88 communes, 105 000 habitants et 130 conseillers communautaires) à compter du 1er janvier 2017.
- 9) A été informé de l'estimatif des travaux avant consultation des entreprises, et des plans concernant la voirie « Marais et Bourg », la CALF ayant en charge ce dossier.
- 10) A eu connaissance d'un nouvel emplacement d'arrêt du car scolaire pour le collège de St-Romain le Puy au lieu-dit « Azieux » arrêté avec la CALF et le Conseil Départemental.
- 11) A pris connaissance du démarrage des travaux concernant la fibre optique prévu en début d'année 2017. Pour les travaux de desserte, ils auraient lieu au cours du 1er trimestre 2018, et pour la phase de raccordement aux particuliers/entreprises au cours du 2ème trimestre 2018.
- 12) A été informé du schéma directeur d'assainissement (programme de travaux sur la commune jusqu'en 2029) établi par la CALF.
- 13) Prend note que l'extension de l'assainissement collectif prévue au lieu-dit « Azieux » ne sera pas possible par la CALF, malgré son accord préalable.
- 14) Indique que la circulation sera interdite au lieu-dit « La Pra » pendant de nombreux mois, en raison du risque d'effondrement d'un pont sur cette voie.
- 15) N'a pas donné de suite favorable, suite à la demande du SIEL, aux renforcements des réseaux télécom – éclairage public au lieu-dit « Le Marais ».
- 16) A eu connaissance de la cotisation obligatoire de 1 % relative au droit individuel de formation des titulaires de mandats locaux à compter du 1er janvier 2016.
- 17) A été informé du dossier provisoire reçu par La Poste le 18 octobre 2016 concernant la dénomination des rues et numérotation des administrés ; un dossier définitif devrait nous être remis mi-novembre. La commune ne pourra pas tenir son engagement de faire la distribution des numéros aux administrés avant la fin de l'année, car le fichier reçu ne nous permet pas à ce jour de commander les plaques et numéros. La Poste n'a pas tenu ses engagements pour les délais.

- 18) A été informé des actions à effectuer à la bibliothèque.
- 19) A pris note que le PLUiH doit être validé avant mars 2019.
- 20) A eu connaissance que le projet EUREA concernant l'implantation de silos sur la commune n'aura pas lieu ; cette société a décidé de porter ce projet sur la zone d'activités « de Croix Meyssant », notre commune étant défavorable à cette implantation sur notre territoire.
- 21) A présenté diverses remarques concernant les objets encombrants, le contrôle SPANC, des ralentisseurs, de diverses informations à insérer sur le site internet, et dans le bulletin municipal.
- 22) A noté la visite de la station d'épuration « le Marais » le 3 novembre 2016.
- 23) A été informé de la réunion de présentation du schéma de mutualisation avec la CALF prévue le 25 octobre 2016.

**Le Maire,
Monique REY**